

Solange Venerande DOUALA

Présidente ONOC



L'éthique et la déontologie professionnelle, levier de la modernisation de la profession d'opticien au Cameroun.

L'opticien est au centre de toutes les initiatives de développement dans ce secteur. Pour cela, il se doit être le reflet de la vision de modernisation. Et ne devrait pas être en retard ou en déphasage avec le discours qui est tenu par les dirigeants de ce corps de métier. Si l'on veut être concret, l'opticien doit avoir une éthique et une déontologie professionnelle irréprochables.

Son comportement, ses actes doivent être en étroite ligne avec la nouvelle vision de l'ONOC. Malheureusement quand on fait un diagnostic de la pratique du métier au Cameroun, nous avons un sentiment mitigé. D'un côté nous avons certains égarements qui entravent la profession et de l'autre une fine partie des opticiens qui font honneurs à notre métier par une pratique exemplaire.

Selon Mercier, « l'éthique permet d'élaborer un certain nombre de règles dirigeant la conduite des individus pour distinguer la bonne et la mauvaise façon d'agir ». Et la déontologie est tout simplement un ensemble de règles dont se dote une profession, au travers une organisation, qui devient l'instance d'élaboration, de mise en œuvre, de surveillance et d'application de ces règles. Pour être plus précis, l'article 2 du code de déontologie de l'opticien déclare « l'opticien doit s'abstenir de tout fait ou attitude de nature à déconsidérer la profession, même en dehors de l'exercice de celle-ci ». On peut donc comprendre à la lumière de cette disposition l'importance des bonnes pratiques et l'observation des valeurs fondamentales pour l'éclosion de la profession.

Après une définition des concepts qui fondent le champ de notre réflexion, et avant de jeter un regard approfondi sur les manquements des

professionnels sur le terrain, il est de bon ton de rappeler l'organe qui est chargé de veiller à l'éthique et la déontologie professionnelle. Le bureau du conseil de l'Ordre des opticiens du Cameroun est cette instance de régulation de la profession. C'est une mission essentielle pour garantir les lendemains meilleurs à la profession. On ne peut pas dire que la profession d'opticien se porte mal, mais elle continue de faire face à certains mauvais comportements sur le terrain.

Malgré les efforts du bureau actuel qui a initié un vaste programme de sensibilisation des professionnels. Certains opticiens sont toujours trempés dans la fraude en matière d'assurance maladie lunetterie, font de la publicité, sont plus engagés dans la recherche effrénée de l'argent au mépris de la réglementation et bien d'autres actes indignes. Nous allons passer à la phase de répression pour ces cas. Le temps est venu d'assainir le milieu pour assurer la modernisation.

Les opticiens qui vont entraver désormais les règles d'éthique et de déontologie vont passer à la chambre de discipline de l'ONOC et seront sanctionnés si les faits qui leurs sont reprochés sont avérés. Pour les opticiens qui vont se distinguer pour les bonnes pratiques et avec certains partenaires, ils vont recevoir des distinctions. C'est ce que nous allons nommer « challenge qualité » pour encourager les opticiens qui s'illustrent parfaitement dans l'exercice de leur art. Le temps est donc venu de bâtir une profession forte, par la discipline de ses membres et indépendante pour asseoir le principe de libre choix. Ce n'est que de cette façon que nous pouvons bâtir une profession respectée et respectable, assurer une émergence dans le secteur. En réalité, le but est d'en arriver à l'autorégulation des opticiens. Ceci passe par un respect scrupuleux du code éthique et de déontologie professionnelle.